

Financé par l'Union Européenne



**MC<sup>2</sup>CM**

MEDITERRANEAN CITY-TO-CITY MIGRATION



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

# Citoyenneté locale inclusive : Promouvoir le droit à la ville pour tous

## RAPPORT D'APPRENTISSAGE THÉMATIQUE

Financé par l'Union Européenne



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

## Apprentissage avec des pairs, Grenoble (en ligne), 16-18 mars 2021

### Crédits

Ainara Huarte Aranda (Auteur)

Coordination Ville de Grenoble

Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD)

Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM)

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains de CGLU (CGLU-CISDPDH)

ONU-Habitat

### Édition

Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD)

Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM)

CGLU Apprentissage

Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains de CGLU (CGLU-CISDPDH)

**Photo de couverture** : Barcelona Local "Padró" Registration System for all inhabitants (Source: Ajuntament de Barcelona)

Pour plus d'informations, veuillez contacter : [migration@uclg.org](mailto:migration@uclg.org) ou Courrier électronique d'ICMPD

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, copiée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation des titulaires du droit d'auteur, à savoir l'ICMPD, CGLU et ONU-HABITAT.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne (UE) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Son contenu est la responsabilité exclusive des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'UE ou de la DDC.

## TABLE DES MATIÈRES

### **01 CONTEXTE**

- 01 Remerciements
- 02 A propos de MC2CM

### **03 SYNTHÈSE**

### **05 CONCEPTS ET CADRES CLÉS**

- 05 Réclamer la notion de citoyenneté au niveau local
- 06 Le droit à la ville
- 07 La citoyenneté locale inclusive
- 09 La citoyenneté locale inclusive dans les agendas internationaux

### **13 APPRENTISSAGES CLÉS**

### **31 DÉFIS ET OBSTACLES**

### **35 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

### **39 RÉFÉRENCES**

---

# CONTEXTE

## Remerciements

Ce rapport d'apprentissage thématique a été réalisé par Ainara Huarte Aranda pour CGLU, le Comité d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains de CGLU (CGLU-CISDPDH) et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), consolidant les idées de l'événement d'apprentissage entre pairs de 3 jours autour du thème « Citoyenneté locale inclusive : Promouvoir le droit à la ville pour tous », organisé conjointement du 16 au 18 mars derniers par les organisations susmentionnées et la ville de Grenoble dans le cadre du projet Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM).

Les contributions des points focaux des villes et des partenaires ayant participé, et particulièrement celles des municipalités de Grenoble, l'Ariana, Sousse, Seine-Saint-Denis, Barcelone, Valence, Casablanca, Oujda, Sfax, Douala, Amman, Gwangju et Lampedusa et d'ONU-Habitat, l'Association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA) de France ainsi que l'Observatoire International de la Démocratie Participative (OIDP) sont vivement appréciées. Nous tenons à remercier tous les acteurs impliqués pour leur temps et leurs précieuses contributions au cours de cet événement de 3 jours.

## A PROPOS DE MC2CM

Les mouvements migratoires intérieurs et internationaux dans la grande région méditerranéenne ont un impact direct et à long terme sur le développement des zones urbaines de la région, car celles-ci sont souvent les points de départ, de transit et de destinations des migrants. En tant que premiers interlocuteurs des habitants, les gouvernements locaux sont aussi des acteurs fondamentaux pour éliminer les obstacles à l'inclusion économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants, ainsi que pour favoriser leur contribution et participation à la vie locale. Afin de maximiser ce potentiel de développement, les gouvernements locaux doivent être reconnus comme des partenaires institutionnels dans la gouvernance des politiques migratoires et dotés des compétences, ressources et capacités nécessaires et relatives, en particulier en ce qui concerne la garantie de l'accès aux droits et aux services.

Dans ce contexte, le Projet **Migration Ville à Ville en Méditerranée (MC2CM)**, lancé 2015, a pour objectif de contribuer à améliorer la gouvernance urbaine de la migration, notamment au sein d'un réseau de villes d'Afrique du nord, du Moyen-Orient et d'Europe. Les activités du projet sont regroupées en un volet **Dialogue** pour faciliter l'échange d'expériences et d'options politiques entre les villes, un volet **Connaissance** qui fait accompagner les villes partenaires dans l'étude de leur situation migratoire et la définition de leur profile, et un volet **Action** qui accompagne le transfert et la mise en œuvre d'action de coopérations.



### DIALOGUE

Favoriser le dialogue entre les villes et les parties prenantes concernées grâce à l'apprentissage et aux échanges entre pairs



### CONNAISSANCES

Soutenir la production de connaissances et l'élaboration d'approches fondées sur des données probantes



### ACTION

Fournir des solutions et des outils de test durables pour relever les défis et saisir les opportunités liées à la migration

Le projet est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), en partenariat avec le Réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT).

Pour plus d'informations :

 [icmpd.org/mc2cm](http://icmpd.org/mc2cm)

 [@urban\\_migration](https://twitter.com/urban_migration)

 [Mediterranean City-To-City Migration \(MC2CM\)](https://www.linkedin.com/company/mediterranean-city-to-city-migration)

 <https://www.facebook.com/mc2cm>

# SYNTHÈSE

Ce rapport recueille les données factuelles présentées à l'occasion de l'événement d'apprentissage avec des pairs sur la citoyenneté locale inclusive, organisé virtuellement par la ville de Grenoble en mars 2021, dans le cadre du projet MC2CM, ainsi que d'autres données pertinentes existantes de ce domaine. Le document vise non seulement à fournir des orientations accessibles pour les décideurs politiques et les autres acteurs concernés sur la question de la citoyenneté locale inclusive comme un moyen permettant de promouvoir le droit à la ville pour tous mais aussi à montrer la pertinence politique des actions exposées ici.

Repenser l'idée de citoyenneté à partir d'une perspective urbaine donne l'opportunité de proposer des géographies et des approches alternatives à la citoyenneté fondées sur les principes des droits de l'homme, ce qui implique des processus d'inclusion plus larges. L'inclusion doit être comprise ici comme le renforcement du sentiment d'appartenance et la pleine participation à la vie de la ville, que ce soit socialement, politiquement, culturellement, économiquement ou dans le cadre de l'utilisation de l'espace public. Dans cette optique, la citoyenneté locale inclusive est un moyen de garantir le droit à la ville et par conséquent, de réclamer la ville comme un espace co-créé et collectif pour et par ses habitants, indépendamment de leur origine, leur statut social ou juridique.

03 |

Dans l'ensemble, **la citoyenneté locale inclusive contribue à lutter contre les inégalités au niveau local, en rendant les services publics accessibles à tous indépendamment de leur statut juridique.** En même temps, elle met l'accent sur le démantèlement actif de la xénophobie et le développement de la cohésion sociale. À cette fin, elle suscite un renouvellement du récit local sur l'identité et la convivialité, mettant en évidence la contribution positive de toutes les communautés aux villes tout en renforçant le sentiment d'appartenance et en favorisant la participation des populations migrantes à la vie publique, entre autres. Ce rapport présente quelques politiques et actions mises en œuvre par les municipalités pour y parvenir.

Les données factuelles collectées exposent les mesures locales suivantes visant à assurer le droit à la ville pour tous et l'inclusion des migrants dans la ville à travers une conception inclusive et plus large de la citoyenneté au niveau local :

- Promouvoir de nouvelles géographies de citoyenneté - améliorer l'accès des populations migrantes aux services de la ville.
- Transmettre la citoyenneté locale « de facto » à travers l'engagement politique et la participation publique des migrants.
- Revaloriser le rôle des OSC et promouvoir la collaboration avec celles-ci.
- Garantir l'égalité des droits du point de vue de l'universalité et de la non-discrimination.
- Assurer l'accès à l'information pour tous, particulièrement sur les droits.
- Mettre en évidence *l'atout de la diversité* que la migration apporte aux communautés d'accueil.

Les progrès réalisés dans ces domaines peuvent être entravés par une série d'obstacles, notamment des compétences et des ressources limitées au niveau local, surtout lorsque la citoyenneté est un statut traditionnellement accordé au

---

niveau national, et que ses implications sont intimement liées à l'image de la nation. Sur ce point, la citoyenneté locale peut être considérée comme une plateforme de promotion de l'innovation politique au niveau local qui vise au respect des droits universels de l'homme depuis la base. Même si les institutions nationales sont susceptibles d'exprimer des réticences, certaines actions peuvent être entreprises dans la sphère locale pour garantir les droits des migrants à la ville et le plein respect de leurs droits.

En 2020 et 2021, l'impact du Covid-19 a ajouté un ensemble de nouveaux obstacles, notamment pour ce qui est du changement de priorités, les municipalités se retrouvant souvent dépassées par la pression de la pandémie dans la fourniture des services et la gouvernance locale. Cette situation persistera probablement à moyen terme, mais en fin de compte, les populations vulnérables sont les plus touchées par ces événements.

Ce rapport s'achève en présentant quelques aspects et recommandations clés qui doivent orienter les travaux dans ce domaine, notamment :

- **Considérer les changements structurels et les politiques à long terme au-delà des mesures à court terme.** Alors que ce dernier aspect peut être positif en mettant en avant le changement et l'innovation, la promotion de l'inclusion est une question à long terme, et le souci de son héritage durable doit amener à privilégier les initiatives à long terme et durables. Celles-ci sont indissociables à leur tour de l'idée de **renforcement des capacités au niveau local**.
- **Encourager la collaboration entre les différents acteurs.** La collaboration verticale (se conformer aux agendas mondiaux, se coordonner avec les gouvernements nationaux et régionaux) aussi bien qu'horizontale (ville à ville, avec les OSC et les différents acteurs locaux) sont essentielles afin que les efforts d'inclusivité soient cohérents.
- **Changer le récit sur la citoyenneté et la migration et tirer parti des atouts de la diversité qu'elle offre.** Les municipalités ont le potentiel d'améliorer le rôle de la diversité culturelle comme atout qui apporte des avantages compétitifs pour les villes, tant sur le plan économique que social et politique.
- **Se concentrer sur l'information comme élément clé.** Les villes doivent être dotées d'outils leur permettant de connaître le profil des migrants, des réfugiés et des populations déplacées et ces derniers doivent connaître les opportunités et les services offerts par la municipalité.
- **Réduire les barrières administratives à l'accès aux services municipaux** en rendant les processus administratifs et bureaucratiques accessibles et faciles.
- **Fournir les services indépendamment du statut juridique.** La citoyenneté locale épouse une philosophie qui **accorde l'accès aux droits sur la base de la résidence** et encourage l'inclusion de tous les habitants de la ville, indépendamment de leur statut juridique.
- **Initier des processus de participation démocratique.** La participation des populations migrantes dans la ville doit tout d'abord miser sur leur participation dans ses processus démocratiques, tels que les **budgets participatifs, les consultations publiques, les assemblées, etc.** Il s'agit globalement de moyens pour garantir le droit à la ville des migrants et leur reconnaissance comme **membres à part entière** de la société locale.

# CONCEPTS ET CADRES CLÉS

## Réclamer la notion de citoyenneté au niveau local

*Les concepts dynamiques [tels que la citoyenneté] « se déploient » afin que nous puissions sans cesse les retravailler de manière à réaliser de plus en plus leur potentiel égalitaire et anti-hiérarchique<sup>1</sup>.*

John Hoffman

La citoyenneté est un concept politique clé dans les démocraties contemporaines pour ses implications juridiques et les droits que ce statut confère. Vivre dans une société démocratique sans être considéré comme un citoyen est l'équivalent de vivre en marge du cadre juridique et civique. Pour ces raisons, changer le point de départ de la réflexion sur la citoyenneté et cela à partir du cadre local est un moyen de s'assurer que chaque habitant de la ville est considéré comme un **citoyen à part égale** et que ses droits **fondamentaux, sociaux et politiques sont respectés**.

L'idée de citoyenneté est d'abord apparue dans la **Polis grecque**, ainsi la citoyenneté est un concept conçu à l'origine au niveau local. Il est reconnu que cette citoyenneté était essentiellement excluante, elle n'est donc en aucun cas à prendre comme modèle. Néanmoins il convient de rappeler que la réflexion sur la citoyenneté au niveau local est tout sauf une nouveauté, et qu'elle ne saurait être dissociée de l'origine même de la **démocratie**.

Cela n'est pas surprenant si l'on pense au fait que les **villes sont la première scène où la vie publique et collective se manifeste** (c'est-à-dire où les sphères politiques et civiques se développent et sont expérimentées) et où les premières déclarations des droits des communautés dans les lieux sont édictées (c.-à-d. voir le Cylindre de Cyrus<sup>2</sup>, VI a.c, Irak). Les gens s'identifient plus facilement à la sphère locale qu'à la sphère nationale, car la ville est le lieu où se déroulent **la vie quotidienne, les expériences, les interactions avec les autres mais aussi avec l'espace**. En effet, la citoyenneté comme **expérience du vécu (quotidien)** ne peut être détachée de son contexte spatial. Ces interactions et espaces partagés, tant physiques que conceptuels, sont des piliers pour la **vie en commun et en dernier ressort une identité collective** qui respecte les particularités propres à tout un chacun. Ceci est pertinent étant donné que la citoyenneté est également associée à un sentiment de **pertinence** et d'**acceptation**.

Cette approche consiste à percevoir l'espace et dans ce cas, les villes, non comme des paysages vides ou préexistants des activités, de l'identité et de la culture des habitants, mais comme entités mobiles, **fluides et en constante évolution qui sont transformées sur la base de pratiques individuelles et collectives**. En ce sens, les villes ont traditionnellement évolué sur la base d'innombrables générations de migrants, dont la contribution doit être reconnue et valorisée.

<sup>1</sup> John Hoffman a décrit la citoyenneté comme un « concept dynamique ». Hoffman, J. (2004, p. 138) *Citizenship beyond the State* [La citoyenneté au-delà de l'État] (Londres : Sage).

<sup>2</sup> Le cylindre de Cyrus est une proclamation du roi perse Cyrus le Grand (vers 590 - vers 529 avant J.-C.), inscrite sur un cylindre d'argile en écriture cunéiforme akkadienne. Il parle de Cyrus le Grand comme d'un bienfaiteur pour les citoyens de Babylone et du rapatriement des déportés/détenus dans leurs localités. Simonin, A. (2012) The Cyrus Cylinder. [Le cylindre de Cyrus]. World History Encyclopedia. <https://www.worldhistory.org/article/166/the-cyrus-cylinder/>

L'origine même du mot « citoyen » fait déjà ressortir cela, étant donné qu'il est étymologiquement dérivé du latin *civitas*, qui signifie ville. Un citoyen est simplement un habitant de la ville. Dès lors, il n'est pas surprenant de voir de nouvelles initiatives émerger avec en vue un changement du récit sur la citoyenneté du niveau national au niveau local. Cependant, on ne peut penser à une citoyenneté locale qui ne soit pas inclusive, ce qui représente en fin de compte l'enjeu. De plus en plus de gouvernements locaux promeuvent cette vision et appliquent des politiques qui vont dans ce sens.

**La citoyenneté locale accorde des droits sur la base de la résidence, indépendamment du statut juridique officiel, et tente de combler le fossé que le statut administratif irrégulier crée ou creuse davantage, discriminant ou criminalisant parfois certains groupes de la population en raison de leur incapacité à accéder aux voies régulières de mobilité.**

Dans un monde de plus en plus urbanisé avec une **augmentation significative des flux transnationaux** engendrés par les tendances de la mobilité humaine<sup>3</sup>, encourager la citoyenneté locale inclusive est une **étape nécessaire** qui assure le **plein respect et la conformité aux droits de l'homme**. Changer le récit sur la citoyenneté et élaborer des politiques consacrées à assurer le **plein respect des droits**, mais aussi des **devoirs** conférés par le statut de citoyen, constitue la base pour garantir le **droit à la ville** pour tous.

En outre, le fait d'insister sur le potentiel inclusif de la citoyenneté n'est en aucun cas redondant, étant donné que la citoyenneté, comme cela a été historiquement démontré, est intrinsèquement exclusive. Néanmoins, et afin de surmonter les tensions causées par ces deux aspects ou dynamiques de la citoyenneté, il y a un besoin croissant d'inverser cette interprétation de la citoyenneté et de mettre en avant **une interprétation qui soit plus égalitaire** et qui matérialise la sphère locale. Comme l'a déclaré John Hoffman, le « **potentiel égalitaire et anti-hiérarchique** » de la citoyenneté doit être mis en avant. Ainsi, la citoyenneté donne lieu à des **réinterprétations, aussi bien à l'égard de ceux qui sont couverts par celle-ci, qu'à l'égard du cadre institutionnel et spatial dans lequel elle opère.**

<sup>3</sup> Les villes constituent la principale destination des migrants : 60 % des 14,4 millions de réfugiés dans le monde et 80 % des 38 millions de déplacés internes résident dans des zones urbaines (ONU Habitat, 2019 : [https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-07/un-habitat\\_selected\\_migration\\_projects\\_spreads\\_small.pdf](https://unhabitat.org/sites/default/files/documents/2019-07/un-habitat_selected_migration_projects_spreads_small.pdf))

## Le droit à la ville

*Le droit à la ville est bien plus que la liberté individuelle d'accéder aux ressources urbaines : c'est un droit de nous changer nous-mêmes en changeant la ville.*<sup>4</sup> David Harvey

Le droit à la ville, une idée introduite pour la première fois par le philosophe, sociologue et urbaniste français **Henri Lefebvre**<sup>5</sup> en 1968 comme critique fondamentale de l'impact du capitalisme et de l'individualisme dans la vie urbaine, a évolué en un concept politique plus complexe et un appel à l'action. Pour cette raison, il a inspiré des défenseurs locaux des droits de l'homme, des gouvernements locaux et des militants du monde entier pour suggérer de nouvelles façons de

<sup>4</sup> Harvey, D. (2008). The Right to the City [Le droit à la ville]. *New Left Review* 53.

<sup>5</sup> Lefebvre, H. (1968) *Le Droit à la Ville* (Paris : Éditions Anthropos).

faire de la ville un bien commun et un lieu où les communautés peuvent s'efforcer d'obtenir directement leurs droits. Dans ces efforts, plusieurs valeurs partagées ont été énoncées par plusieurs adhérents : par exemple, celles des organisations collectives, de base ; la fonction sociale de la ville, l'habitat urbain et les espaces publics ; en plus de l'universalité des droits de l'homme et l'interdépendance.

Pour plusieurs adhérents de gouvernements locaux, le droit à la ville renvoie à la création de **villes décentralisées, inclusives et durables qui garantissent l'espace, aussi bien physique que conceptuel, la santé, l'éducation, les loisirs et la culture à tous ses habitants**. Il s'agit avant tout de garantir **l'égalité d'accès aux services**, mais aussi de **réclamer la ville comme un espace co-créé et collectif** pour et par ses habitants, indépendamment de leur origine, leur statut social ou juridique. De ce fait, la ville sert d'espace d'**échange** et d'**interculturalité**, où les inégalités et la marginalisation en termes d'espace sont évitées ou traitées et où **l'espace urbain et la gouvernance sont des sites inclusifs et collectifs**. En ce sens, garantir le droit à la ville et la citoyenneté locale inclusive sont deux processus qui vont de pair.

Finalement, une valeur ajoutée clé contemporaine du droit à la ville réside dans le fait qu'il a réuni des types très différents d'acteurs, des militants locaux, des militants de gouvernements locaux, des réseaux urbains, afin d'énoncer des approches alternatives pour intégrer l'urbanisation et réclamer une mise en œuvre d'agendas de développement durable fondée sur les droits. Face aux crises des inégalités, du climat et de la démocratie, le droit à la ville permet aux acteurs locaux (du gouvernement à l'activisme) de promouvoir un agenda et un plan d'action alternatifs.

07 |

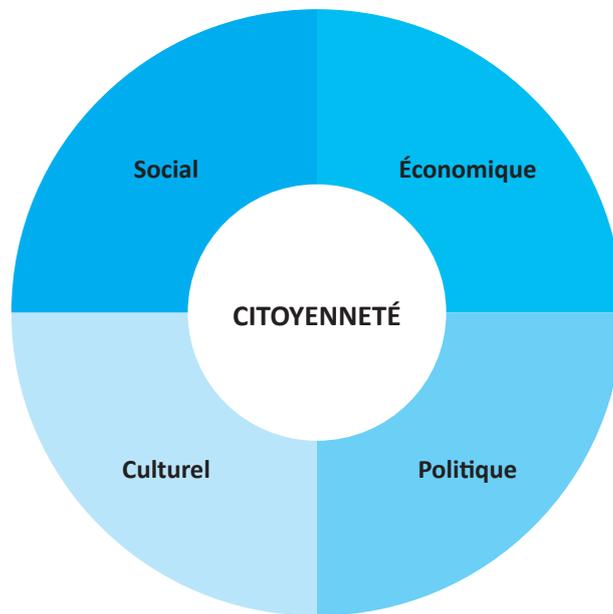
## La citoyenneté locale inclusive

*Si vous demandiez à un maire : « Pensez-vous que les immigrants doivent être autorisés à vivre [dans la ville] ou non ? » Ils vous diront : « Ils y sont ». Benjamin Barber, 2013<sup>6</sup>*

L'interdépendance des **sphères locales, nationales et internationales**, et leurs différents cadres légaux, font de la citoyenneté inclusive un **sujet complexe et épineux**. La compréhension élargie de la citoyenneté est et implique, entre autres :

- L'accès aux services de base
- La participation politique
- Le sentiment d'appartenance
- Les droits de l'homme et la non-discrimination
- La mémoire collective et l'interculturalité
- Le statut juridique

<sup>6</sup> Barber, Benjamin (2013) *Et si les maires gouvernaient le monde ? Décadence des États, grandeur des villes*. Yale University Press.



La citoyenneté repose sur différents piliers qui nécessitent d'être équilibrés et atteints. Ces piliers comprennent les dimensions juridique, économique, politique et identitaire qui sont étroitement liées à la reconnaissance. Or, la définition de l'identité constitue une tâche compliquée, particulièrement pour ceux qui s'efforcent de s'adapter à une nouvelle société tout en tentant de préserver leurs propres cultures, habitudes et traditions. Cependant, des espaces locaux d'échange et des cadres d'action qui garantissent que l'identité d'une personne est non seulement respectée, mais aussi prise en compte, sont possibles et essentiels en vue d'assurer des sociétés inclusives. Les aspects identitaires au niveau local sont liés entre autres à la **jouissance des droits culturels**, à l'**expression** et la **participation politique**, aux **expériences d'espace public**, ou au droit pour tous les résidents de **façonner et de changer leur ville** par leurs actions collectives. Des plateformes à travers lesquelles les migrants peuvent exprimer leurs idées, leurs besoins et leurs demandes mènent peu à peu à un plus grand sentiment d'**identité partagée** avec la communauté d'accueil. Ces **processus de socialisation inclusive**, de pair avec **les capacités améliorées au niveau local**, **la collecte des données**, **le partage de connaissances**, **le démantèlement de discours xénophobes** ou **la coopération entre les acteurs**, constituent certaines des étapes essentielles qui nous rapprochent davantage de **cadres urbains plus inclusifs, plus cohérents, plus résilients et plus sûrs**, alignés sur le **lien entre le développement humanitaire et la paix**, réduisant dans le même ordre d'idées les conflits au niveau local.

## La citoyenneté locale inclusive dans les agendas internationaux

Plusieurs liens existent entre ces approches et les programmes mondiaux, notamment les ODD, le nouveau programme pour les villes, les pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés ou la Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville. Le tableau 1 ci-dessous indique certains de ces liens.

Document international	Éléments les plus importants
<p><a href="#">Nouveau programme pour les villes</a> (ONU-Habitat, 2016)</p>	<p><b>13.b)</b> <i>Les villes et les établissements humains que nous envisageons devraient : Garantir l'association de tous ; promouvoir la participation civique ; faire naître chez tous leurs habitants des sentiments d'appartenance et d'appropriation ; accorder un rang de priorité élevé à la présence d'espaces verts et d'espaces publics de qualité sûrs, ouverts à tous et accessibles, qui soient accueillants pour les familles ; favoriser les interactions sociales et les échanges entre générations, les expressions culturelles et la participation politique, le cas échéant ; et promouvoir la cohésion sociale, l'intégration et la sûreté dans des sociétés pluralistes et pacifiques, où les besoins de tous les habitants sont satisfaits, une attention particulière étant accordée aux besoins propres aux couches vulnérables.</i></p> <p><b>15.c) (ii)</b> <i>Nous nous engageons à œuvrer à l'adoption d'une conception nouvelle de la ville, matérialisée dans un Nouveau Programme pour les villes, qui nous permettra de : Renforcer la gouvernance urbaine, en mettant en place des institutions et des mécanismes viables qui consolident les moyens d'action des acteurs urbains, ainsi que des contrôles et des contrepoids, de manière à garantir la prévisibilité et la cohérence dans les plans de développement urbain et à favoriser ainsi l'inclusion sociale, une croissance économique durable, inclusive et viable et la protection de l'environnement.</i></p> <p><b>28.</b> <i>Nous nous engageons à garantir le plein respect des droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants, quel que soit leur statut migratoire, et le fait que, si les mouvements importants de populations vers les villes engendrent nombre de difficultés, ils peuvent aussi apporter à la vie urbaine d'intéressants apports sur les plans social, économique et culturel.</i></p> <p><b>40.</b> <i>Nous nous engageons à nous ouvrir à la diversité dans les villes et les établissements humains, à renforcer la cohésion sociale, le dialogue et la compréhension entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité des sexes, l'innovation, l'esprit d'entreprise, l'inclusion, la protection de l'identité, la sécurité et la dignité de tous, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie dans ces espaces et à favoriser une économie urbaine dynamique. Nous nous engageons également à prendre des mesures visant à ce que nos institutions locales favorisent le pluralisme et la coexistence pacifique au sein de sociétés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles.</i></p>

<p><a href="#">Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières</a> (Nations unies, 2018)</p>	<p><b>Objectif 4 : Munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats.</b></p> <p>(f) Examiner et réviser les règles relatives à la preuve de la nationalité dans les centres de service, de sorte que les migrants qui ne disposent pas d'une preuve de nationalité ou d'une identité légale ne soient pas privés d'accès aux services de base ni de la jouissance des droits de l'homme ;</p> <p>(g) Développer les pratiques déjà en place au niveau local pour faciliter la participation à la vie en collectivité, comme les interactions avec les autorités et l'accès aux services voulus, en délivrant à toutes les personnes vivant dans une municipalité donnée, y compris les migrants, une carte d'immatriculation comprenant des renseignements personnels de base sans pour autant préjuger d'un quelconque droit à la citoyenneté ou droit de résidence<sup>7</sup>.</p>
	<p><b>Objectif 15 : Fournir aux migrants un accès aux services de base.</b></p> <p>31. Nous nous engageons à faire en sorte que tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, puissent exercer leurs droits de l'homme en leur assurant un accès sûr aux services de base. Nous nous engageons en outre à renforcer les systèmes de prestation de services accessibles aux migrants, étant entendu que les nationaux et les migrants réguliers sont susceptibles de bénéficier d'une gamme de services plus étendue, tout en veillant à ce que toute différence de traitement soit fondée en droit, proportionnée et légitime, conformément au droit international des droits de l'homme.</p> <p><b>Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés les moyens de réaliser une pleine inclusion et la cohésion sociale</b></p> <p>32. Nous nous engageons à promouvoir des sociétés inclusives et unies en donnant aux migrants les moyens de devenir des membres actifs de la société et en encourageant l'engagement réciproque des communautés d'accueil et des migrants en ce qui concerne les droits et obligations de chacun, notamment le respect des lois nationales et des coutumes du pays de destination. Nous nous engageons en outre à améliorer le bien-être de tous les membres de la société en réduisant au maximum les disparités, en évitant toute polarisation et en renforçant la confiance placée par le public dans les politiques et les institutions relatives aux migrations, étant conscients que des migrants pleinement intégrés contribuent davantage à la prospérité</p> <p><b>Objectif 19 : Créer des conditions permettant aux migrants et à la diaspora de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays.</b></p> <p>(c) Étudier l'impact des contributions non financières des migrants et des diasporas sur le développement durable dans les pays d'origine et les pays de destination, notamment le transfert de connaissances et de compétences, l'engagement civique et social et les échanges culturels, le but étant d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles et de nourrir les débats mondiaux qui s'y rapportent ;</p>

<sup>7</sup> Il convient de rappeler que le Pacte mondial pour la migration est un accord qui a été adopté au niveau national. La dernière remarque de ce point fait en effet partie des écarts locaux-nationaux dans les mandats et donc des complexités de la notion de citoyenneté, qui découle directement du niveau national

<p><a href="#">Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville</a> (Saint Denis, 2000)</p>	<p><i>Une bonne administration des villes exige le respect des droits de l'homme et leur garantie pour tous les habitants sans exception</i></p> <p><b>Art.II:</b> Principe d'égalité des droits et de non-discrimination :</p> <p>1) <i>Les droits énoncés dans cette charte sont reconnus à toutes les personnes vivant dans les villes signataires indépendamment de leur nationalité. Elles sont désignées ci-après comme citoyens et citoyennes des villes.</i></p>
<p><a href="#">Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable / Objectifs de développement durable</a> (Nations unies, 2015)</p>	<p><b>Objectif 1.4:</b> <i>D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la micro-finance.</i></p> <p><b>Objectif 10.2:</b> <i>D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</i></p> <p><b>Objectif 11: Villes et communautés durables</b> <i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.</i></p>



## APPRENTISSAGES CLÉS

Cette section tire les enseignements clés des approches locales de la citoyenneté sur la base de données probantes recueillies lors de l'événement d'apprentissage avec des pairs de Grenoble et d'autres sources pertinentes. Elle se concentre sur les domaines de politique dans lesquels les mesures d'inclusion des migrants, des réfugiés et des populations déplacées peuvent être adoptées. Des formes inclusives locales de citoyenneté peuvent être réalisées à travers des pratiques et des actions concrètes, dont quelques-unes sont illustrées par les exemples suivants.

### 1. Promouvoir de nouvelles géographies de citoyenneté - améliorer la citoyenneté locale des populations migrantes ou comment garantir leur accès local aux services

Dans les faits, les États-nations continuent de jouer un rôle central dans la régulation de l'accès à leur territoire et aux droits de citoyenneté pour les migrants, et par conséquent, l'accès aux services de la ville est souvent limité par des mandats nationaux. Cependant, les gouvernements locaux sont les premiers administrateurs qui font face aux migrants et à leurs besoins. Afin de garantir l'accès aux services, les gouvernements locaux ont trouvé diverses manières de surmonter les obstacles existants imposés par le statut administratif national ou même régional, essentiellement sur la base des **modalités juridiques non contraignantes** visant à développer une **notion institutionnelle locale des droits**.

13

En effet, les communautés de migrants et de personnes déplacées à qui on a refusé une citoyenneté légale rencontrent plusieurs obstacles dans leurs interactions avec les sociétés d'accueil, leurs administrations et par conséquent leurs services, ce qui entrave le droit de résider dans la ville et le droit à la ville lui-même. Cette incapacité à **accéder aux services**, à la santé, à l'éducation, au logement ou aux autres opportunités offertes par la ville (qu'elles soient liées à l'emploi, interpersonnelles, socioculturelles ou autres) **nuît au potentiel d'intégration des migrants à long terme**. Pour autant, garantir l'accès des migrants aux services est une étape clé vers la création d'une **société plus inclusive** et en conséquence, **cohésive**.

Pour y parvenir, la notion de citoyenneté en elle-même doit être réévaluée afin de pallier à ces insuffisances, c'est précisément au niveau local que les solutions innovantes et pragmatiques se trouvent. En ce sens, il est essentiel de changer le récit en promouvant **une idée de citoyenneté au niveau local** fondée sur des **formes d'appartenance autres** que le statut légal ou le lieu de naissance comme la **résidence**. L'octroi d'un permis de séjour officiel ou d'une carte d'identité locale constitue une action administrative qui permet une première étape vers l'accès aux services de la ville et donc un pas vers la garantie des droits des migrants.

## LE SYSTÈME D'ENREGISTREMENT LOCAL ET LE DOCUMENT DE VOISINAGE DE BARCELONE

Afin de réduire les obstacles qui empêchent une certaine partie de la population d'accéder aux services au niveau local, la municipalité de Barcelone s'engage à mener deux actions concrètes visant à promouvoir une idée de leadership sur la base de la résidence, en portant une attention particulière aux résidents étrangers vulnérables :

- Un [système d'enregistrement local](#). La « política d'empadronament actiu » est une politique mise en œuvre par Barcelone au cours de ces dernières années. La ville s'est appuyée sur son autonomie pour gérer le système de *padrón* (enregistrement local des résidents de la ville) afin d'enregistrer les migrants par anticipation, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière. Être en possession du *padrón* signifie être officiellement enregistré dans la ville, ce qui constitue une condition nécessaire pour accéder aux services de la ville, tels que les soins de santé publics, une instruction de base pour les enfants et les nombreuses autres procédures au sein de la municipalité. L'enregistrement des personnes vulnérables sans adresse permanente est également possible. Cette mesure permet aussi à la ville de mieux identifier les réalités existantes et la démographie de la ville et de cartographier sa population.
- Un [document de voisinage](#). Il a été créé en 2017 et cible les personnes en situation administrative irrégulière. Ce document évalue et valide le degré d'intégration dans la ville à travers l'emploi, les liens sociaux ou familiaux (l'un de ces éléments, et non tous, doit être reconnu). Il a été conçu pour prévenir l'expulsion de migrants ou leur transfert dans des centres de détention pour étrangers (CIE en espagnol). Le document de voisinage peut être demandé par des adultes indépendamment de leur situation administrative. Ceux-ci doivent être enregistrés depuis au moins 12 mois en Espagne et au moins 6 mois à Barcelone. Par conséquent, ces deux mécanismes présentés sont complémentaires étant donné qu'ils ciblent différents profils.



[Le système d'enregistrement local "Padró"](#) de Barcelone pour tous ses habitants (Source: Ajuntament de Barcelone)



15

Des manifestants participent à une action en faveur de l'immigration à Barcelone (Source: openDemocracy, © Victoria Rovira/NurPhoto/PA Images)

Inverser le concept exclusif de la citoyenneté et proposer de nouvelles géographies de la citoyenneté fondées sur la résidence et sur la notion humanitaire de la citoyenneté locale inclusive implique également l'initiation de processus plus larges d'inclusion en termes de renforcement du **sentiment d'appartenance et de pleine participation**, qui seront explorés plus tard. De plus, grâce à des services municipaux dédiés, les gouvernements locaux **soutiennent également les migrants résidents dans leurs processus de demande de citoyenneté nationale**, tel que l'illustre l'exemple de Barcelone.

Voici quelques actions concrètes visant à faciliter l'accès aux services :

- **Délivrer des cartes de séjour** ou des **cartes d'identité officielles** et faciliter non seulement l'accès à ces derniers mais aussi rationaliser les procédures administratives.
- Mettre en place et renforcer les **points de service municipaux facilement accessibles** qui prennent en compte les migrants, **offrent des informations pertinentes** sur les services de base et **facilitent un accès sûr** à ces services. Ces points de service doivent être disponibles à la fois physiquement et en ligne. Pour cela, **créer des plateformes conviviales en ligne** dans plusieurs langues.
- Des **ateliers sociolinguistiques** visant à informer les migrants sur les

habitudes, la culture, les réalités sociales et politiques du pays d'accueil. Par ailleurs, **les ateliers linguistiques sont essentiels**. L'apprentissage de la langue est la **première étape vers l'intégration**, étant donné qu'elle permet l'accès aux services de la ville et au marché du travail. De plus, elle permet de communiquer avec ses habitants, ce qui constitue le premier pas vers la **compréhension mutuelle et le respect**.

- La création d'**infographies**, de **guides locaux**, et d'**outils pratiques** exposant les moyens d'accéder aux services et où le faire. Il s'agit fondamentalement d'un exercice de sensibilisation aux droits de l'homme.
- Concernant les services de santé, **intégrer les besoins en matière de santé des migrants et former des prestataires de soins de santé** sur la prestation de services sensibles aux réalités culturelles, prenant en considération les recommandations du [Cadre de priorités et de principes directeurs pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants de l'Organisation mondiale de la santé](#).
- Faciliter **l'accès au travail décent et à l'emploi** pour lesquels les migrants sont les plus qualifiés. Certains gouvernements locaux introduisent ce type de critères dans des politiques de marchés publics ou dans leurs propres politiques de ressources humaines et de personnel municipal.
- **Des formations** peuvent être suivies **par des fonctionnaires**. Les fonctionnaires (travailleurs sociaux, officiers de police, etc.) au niveau local sont souvent mal informés sur les cadres juridiques et les droits des migrants. **Accroître leur niveau de connaissance** et leurs capacités dans ce domaine est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement des services offerts par la municipalité.

## 2. Transmettre la citoyenneté locale « de facto » à travers l'engagement politique et la participation publique des migrants

Comme décrit plus haut, la citoyenneté et la démocratie sont deux concepts qui non seulement vont de pair, mais qui doivent aussi être interdépendants pour être efficaces. En ce sens, il n'est pas surprenant que l'un des attributs les plus pertinents de la citoyenneté soit la capacité de **participer au processus démocratique** de manière directe ou indirecte.

En promouvant les **structures de gouvernance inclusives**, les municipalités visent à stimuler la participation des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées dans la vie publique, en mettant à leur disposition des mécanismes d'accès aux plateformes leur permettant d'exprimer leurs besoins, leurs opinions et leurs points de vue. Il en est ainsi car la participation joue un rôle clé dans le **développement d'une appartenance factuelle et d'un sentiment d'appartenance des résidents à une communauté urbaine**. Une appartenance factuelle dans le sens où **la participation civique et politique est l'expression première de la citoyenneté et finalement de la démocratie elle-même**. De plus, et relativement au sens d'appartenance, la citoyenneté locale donne lieu à la reconnaissance de **l'altérité** et de la **diversité culturelle**. La reconnaissance, ici basée sur l'égalité et le respect, est une notion clé qui oriente l'idée de citoyenneté locale inclusive.

En dehors des avantages que la participation civique et politique a pour les migrants et leur processus d'inclusion dans la communauté hôte, ces derniers en bénéficient également, en plus des modèles directs de démocratie participative. Les processus participatifs permettent de créer une **vision commune de la ville** et contribuent à construire des **communautés plus cohésives sur le plan social**. En ce sens, la diversité doit être reflétée dans le processus de participation politique : les autorités locales doivent s'assurer que la participation ne reproduise pas les schémas d'inégalité et de ségrégation. L'élargissement de la participation a deux principaux objectifs : premièrement, elle vise à améliorer les politiques publiques, **considérant que la voix de chacun permet de réduire le risque de conflits**. Deuxièmement, elle accroît le droit de participer, vu qu'être un citoyen signifie être reconnu comme un pair par les autres. Il s'agit globalement d'un moyen de garantir le droit à la ville des migrants par leur participation et leur reconnaissance comme **membres à part entière** de la société locale. Cette capacité de tous les membres à interagir les uns avec les autres en tant que pairs est ce qui est souvent appelé « **parité de participation** »<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> Fraser, N. (2003, p.36) Social justice in the age of identity politics: redistribution, recognition and participation [La justice sociale à l'ère des politiques identitaires : redistribution, reconnaissance et participation], dans : N Fraser & A. Honneth (Eds) Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange [Redistribution ou reconnaissance ? Un échange politico-philosophique] (Londres et New York : Verso).

Comme l'a exposé l'**Observatoire international de la démocratie participative**, cet engagement a de multiples avantages, pour les migrants et pour la communauté d'accueil :

Avantages pour les immigrants et les réfugiés	Avantages pour les communautés hôtes
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aborder les problèmes de la communauté avec des solutions pertinentes.</li> <li>• Se sentir à l'aise dans la société.</li> <li>• Interagir avec les gouvernements, les écoles et les autres institutions publiques de manière constructive.</li> <li>• Améliorer les compétences et apprendre les usages sociaux de la communauté d'accueil.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'échange culturel et l'apprentissage.</li> <li>• Identifier les défis et les valeurs communes.</li> <li>• Améliorer la cohésion sociale, en rapprochant les différentes communautés.</li> <li>• Orienter les dépenses publiques pour répondre aux besoins de la communauté.</li> <li>• Aider tous les membres de la communauté à réaliser leur potentiel humain.</li> </ul>

### L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE (OIDP)

L'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) est un réseau international ouvert à toutes les villes, organisations et centres de recherche souhaitant connaître, échanger et mettre en œuvre des expériences en matière de démocratie participative au niveau local. Le réseau est né en 2001 dans le cadre des projets de coopération décentralisée du programme URB-AL de la Commission Européenne et travaille actuellement en collaboration avec CGLU à atteindre l'objectif commun de promouvoir la démocratie participative et de créer des synergies entre les villes, les organisations et les centres de recherche pour réfléchir sur la qualité démocratique à travers le monde.

L'Observatoire vise en particulier à fournir des mécanismes permettant aux migrants l'accès à des plateformes à travers lesquelles ils peuvent exprimer leurs besoins, dans le but ultime de rendre leur rôle effectif en tant que citoyens à part entière de la ville. Il s'agit globalement d'un moyen de garantir le droit à la ville des migrants par leur participation et leur reconnaissance comme membres à part entière de la société locale.



L'atelier 20YY de l'Observatoire international de la démocratie participative sur XYZ à ABC (© Forum Citoyen / Yves Leresche)

Les activités consacrées à la promotion des pratiques gouvernementales ouvertes et transparentes, par exemple les **budgets participatifs**, les **consultations publiques** ou les **assemblées de citoyens**, sont quelques initiatives adoptées par les municipalités pour promouvoir la participation politique et civique des migrants dans la ville.

Dans le premier cas, ces mécanismes de participation peuvent être hautement efficaces et pratiques pour intégrer les nouveaux arrivants, étant donné que les **interactions interpersonnelles** qui se produisent incluent des pratiques d'**apprentissage de la langue et d'échange interculturel**. De plus, en analysant comment remodeler les identités urbaines et par conséquent comment les redéfinir, la participation conduit à renforcer le sentiment de **communauté partagée**, plus inclusive et plus ouverte. Cela est lié à l'importance de travailler à la création d'une **mémoire partagée** et d'un **présent commun** dans le contexte local, qui constituent des composantes ultimes de l'identité.

De surcroît, encourager la participation civique et politique des migrants se rapporte non seulement à leur implication individuelle dans les processus de participation démocratique ou dans d'autres moyens démocratiques institutionnels, mais aussi à leur **capacité d'organiser et de canaliser leurs points de vue et leurs demandes, par exemple au moyen des associations**. Les villes peuvent soutenir de manière active les associations locales de migrants comme un moyen de participation à la vie civique de la ville. Ce point sera davantage détaillé dans l'apprentissage clé suivant, c.-à-d. celui du rôle des OSC.

Plus encore, encourager et soutenir la participation politique des migrants et la gestion des biens publics urbains par les résidents migrants est nécessaire afin de **surmonter** et de limiter les **écarts de participation** qui sont souvent fréquents dans les processus démocratiques. Ces écarts, qui se traduisent par une absence des voix des migrants, reflètent souvent une désaffection de la politique, si ce n'est un manque de confiance dans les institutions publiques, et tendent à favoriser une **surreprésentation des postures politiques anti-immigré vis-à-vis** des questions de migration.

### GRENOBLE, "TERRE D'ACCUEIL"

Les critères d'« hospitalité » et d'inconditionnalité régissent les politiques d'inclusion et les services publics de Grenoble, étant donné que tout habitant est considéré comme un citoyen indépendamment de son statut administratif.

Grenoble s'engage en faveur de l'inclusion des migrants à travers leur participation dans la vie politique locale, en veillant à ce qu'ils soient inclus dans l'élaboration des politiques locales. Pour cette raison, les processus démocratiques de participation des citoyens, tels que les budgets participatifs locaux, sont mis en œuvre. C'est dans cette perspective que Grenoble a officiellement institué en 1999 le [Conseil des résidents étrangers](#), un organisme public visant le renforcement de la participation des résidents étrangers à travers des conseils consultatifs à l'ensemble de la vie municipale : transport, emploi, logement, éducation, ... y compris le plein droit de vote aux élections municipales.

En plus de leur donner accès aux processus de participation existants, Grenoble a voulu **encourager des mesures spécifiques permettant d'inclure les migrants**, tout en gardant à l'esprit l'objectif de démontrer que la participation des résidents étrangers à la vie de la municipalité **enrichit la démocratie locale**.

Grenoble fait également partie de l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) (voir l'encadré ci-dessous), un réseau de solidarité rassemblant 40 gouvernements locaux français, et particulièrement engagé dans des partenariats territoriaux pour l'accueil des populations de migrants.



Grenoble réaffirme son engagement comme territoire d'accueil pour la migration lors de la Biennale des villes en transition de mars 2019 (Source: UCLG-CSIPDHR)

### L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS (ANVITA)

Plusieurs municipalités françaises ont créé en septembre 2018 une association nationale de « Villes et Territoires Accueillants (ANVITA) » qui se concentre sur l'échange de pratiques et l'organisation de débats politiques entre ses membres avec une audience nationale. Le but d'ANVITA est de créer un lieu de mise en commun et d'échange de pratiques entre représentants élus œuvrant sur une base quotidienne pour des politiques d'accueil plus justes au niveau national et local. L'association vise également à soutenir les autorités locales et les associations souhaitant adopter une politique d'accueil adaptée aux besoins des migrants à court, moyen et long termes.

Les trois principes directeurs d'ANVITA sont les suivants : 1) promouvoir l'interculturalité à travers la migration, 2) faciliter l'accès à la loi pour garantir les droits des migrants, 3) permettre la participation politique en tant qu'exercice nécessaire pour donner tout son sens à la citoyenneté.



Assemblée générale d'ANVITA 2021 à La Courneuve (Source: ANVITA, @Ville de La Courneuve/ Lea Desjours)

### 3. Revaloriser le rôle des OSC et promouvoir la coopération avec plusieurs acteurs

Alors que les villes seules ne peuvent pas couvrir tous les fronts, les **partenariats** au niveau local appuient les efforts des villes visant à élaborer des politiques efficaces liées à la migration inclusive. En réunissant et en engageant activement d'autres acteurs, principalement les **organisations de la société civile (OSC)**, les villes peuvent agir comme facilitateurs d'espaces inclusifs pour les différents acteurs et niveaux de gouvernements, chercheurs, entrepreneurs et gouvernements régionaux et nationaux, afin de contribuer à l'élaboration de politiques à partir de leurs perspectives.

Les OSC sont des acteurs compétents caractérisés par une valeur ajoutée et une expertise historique, elles peuvent agir en tant que **partenaires de mise en œuvre** ou comme **sous-traitants** et combler le fossé de l'action municipale. Les initiatives des OSC vont parfois au-delà de la fourniture des services de base et peuvent inclure une assistance en matière de **langue, d'intégration au marché du travail** ou de **développement des compétences**.

D'un autre côté, elles constituent des **passerelles avec les migrants**, car elles sont souvent caractérisées par un **élément de confiance** qui manque aux municipalités. Les OSC conservent des liens forts avec les migrants sur le terrain et ont un accès direct auprès des personnes vulnérables ou des groupes de migrants difficiles à atteindre. Les OSC ont gagné leur confiance et ont souvent accès à des **informations et des données plus détaillées** que les autorités locales, ce qui représente un atout majeur pour les municipalités, puisqu'elles contribuent à **évaluer les besoins et l'impact** des politiques locales et nationales dans leurs communautés. Dans cet esprit, les associations fonctionnent comme le lien entre les migrants et le tissu local et son administration, qui manque parfois de moyen, voire de légitimité pour mettre en œuvre des politiques de manière autonome. Dans l'ensemble, l'inclusion des OSC dans la conception des politiques locales **facilite le lien et l'implication des populations migrantes** dans les approches, projets et politiques de la municipalité et les initiatives des gouvernements locaux basées sur la **coopération et la complémentarité positive des programmes des acteurs locaux** disposent des ingrédients leur permettant d'être plus **complètes et durables**.

Voici entre autres des mesures pouvant être adoptées dans ce domaine :

- Reconnaître **l'expertise des OSC** et leur rôle de **passerelles avec les migrants**, ce qui, en retour, assure une **portée plus lointaine** des actions municipales.
  - Les OSC peuvent agir en tant que **sous-traitants** pour appuyer les municipalités en termes de formation sociolinguistique, d'intégration au marché du travail ou de développement des compétences.
  - Améliorer le **partage d'informations** entre les différents acteurs pour une coopération sans heurts et une meilleure cohérence politique.
  - **Répertorier les OSC et les associations de migrants** visant à les identifier aussi bien que leurs objectifs, leur domaine d'action et pour finir leurs programmes. Ce n'est qu'ensuite que les municipalités pourront mener un processus de coordination plus fluide.
  - Il arrive souvent que différents acteurs, notamment les gouvernements à diverses échelles, les OSC ou les initiatives volontaires, mobilisent leurs ressources pour assister les migrants, ce qui peut entraîner une **confusion**, des redondances ou une mésinformation. Afin d'éviter cette situation, la mise en place de **centres de coordination** est un moyen efficace d'**éviter les incohérences** et d'**assurer le suivi de toutes les initiatives existantes** au niveau local et d'informer les migrants de ces dernières.
-

### GRUPE DE PARTIES PRENANTES DE TUNIS - DONNER UNE OPPORTUNITÉ À L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre du projet MC2CM, la création d'un groupe de parties prenantes de la ville (CSG) a impliqué des acteurs de la société civile et des associations de migrants dans des actions visant à débattre des questions de gouvernance locale. Cela leur a permis de devenir des agents de gouvernance de la migration locale. Le CSG a servi de plateforme de discussion sur les conclusions préliminaires du profil de migration de la ville, ainsi que sur les priorités de la ville qui en découlent. À Tunis, le CSG a permis aux acteurs d'associations de migrants et d'étudiants de se joindre à la discussion et d'agir comme un catalyseur dans la pleine reconnaissance et l'appréciation de ces acteurs par l'administration de la ville, conduisant à d'autres synergies.



Le groupe de parties prenantes de la ville s'est réuni en novembre 2016 (Source: ICMPD)

### LE PLAN DE COEXISTENCE MUNICIPALE DE VALENCE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LES CRIMES HAINEUX (PLAN COMVA EN ESPAGNOL)

L'Office du plan de coexistence municipale de Valence se concentre sur l'intersectionnalité des inégalités, tout en gardant à l'esprit qu'en temps de crise (situation actuelle de COVID-19), les vulnérabilités sont exacerbées. Le plan de Valence, qui a été conçu en 2021, et commencera bientôt à opérer, s'articulera autour de deux axes :

- 1) L'office de la non-discrimination, qui fournira des informations sur les droits de l'homme et veillera à ce que ceux-ci soient protégés, garantis et respectés.
- 2) L'observatoire municipal contre la discrimination et les crimes haineux, constitué de diverses associations de la société civile. Cet organisme sera également responsable de surveiller les changements qui surviennent dans la société et d'adapter les politiques locales en conséquence.

Ce plan est un plan participatif auquel ont participé les services municipaux, différents partis politiques, la Généralité valencienne, ainsi que des experts et 70 OSC. Sa conception impliquant plusieurs parties prenantes vise en particulier à valoriser ces dernières et leur expertise accumulée, car elles travaillent sur les questions de migration et d'inclusion depuis de nombreuses années, bien avant que la municipalité ne commence à travailler sur ces sujets. En ce sens, une des actions concrètes que celles-ci proposent est de fournir des formations aux employés municipaux afin de s'assurer que toutes les approches des services locaux sont effectuées dans une perspective inclusive et de respect des droits de l'homme.



Processus de participation du plan COMVA (Source: Ajuntament de Valence)

La portée thématique du plan municipal de coexistence de Valence contre la discrimination et les crimes haineux, dans lequel les OSC jouent un rôle clé, nous amène au point suivant, à savoir garantir les droits des migrants du point de vue de l'universalité et de la non-discrimination.

#### 4. Garantir l'égalité des droits du point de vue de l'universalité et de la non-discrimination

Selon l'OIM, en 2019, 3,5 % de la population mondiale était constituée de migrants, par rapport à 2,3 % en 1970. Le **modèle croissant de la migration internationale** rend la question de la jouissance des droits de l'homme au-delà du statut administratif plus pertinente que jamais, particulièrement puisque la majorité des migrants internationaux se voient encore refuser de tels droits en raison de leur statut administratif. Les cadres juridiques nationaux existants laissent en suspens plusieurs questions dérangeantes bien qu'elles soient nécessaires, comme par exemple : **Quels droits pour ceux qui ne sont pas reconnus en tant que citoyens nationaux ?**

La redynamisation de la citoyenneté à l'échelle urbaine est un moyen de renforcer les droits des migrants et de les autonomiser. En ce sens, les villes peuvent jouer un rôle clé de porteur de changement social en co-crédant et en rendant effective une notion de citoyenneté locale inclusive qui fait appel de manière intrinsèque aux **principes universalistes**, et qui s'appuie sur la **communauté** et inclut véritablement toutes les personnes autour des notions de **dignité**, de **droits de l'homme**, de **paix** et de **mémoire collective**, indépendamment de leur statut juridique. Étant donné que la sphère locale apparaît comme un cadre à travers lequel défendre le principe d'universalité des droits de l'homme, et que les municipalités ont le potentiel et parfois la capacité d'élaborer des politiques qui protègent ces droits d'un point de vue d'universalité et de non-discrimination, différentes actions peuvent être entreprises dans le but de garantir cette approche fondée sur les droits.

Parmi les mesures pouvant être adoptées dans ce domaine, figurent les suivantes :

- La création d'**observatoires ou d'offices de non-discrimination à même de fournir des** informations sur les droits de l'homme et de veiller à ce que ceux-ci soient protégés, garantis et respectés. Afin de garantir le bon fonctionnement de ces institutions, il est nécessaire de mettre en place des systèmes de **responsabilité** et de **rapport** sur une base régulière.
- Mener des **études de suivi sur la discrimination** au niveau local. Celles-ci peuvent recevoir, enquêter et suivre les plaintes concernant des situations dans lesquelles l'accès des migrants aux services de base est refusé ou entravé, les signaler, faciliter l'accès aux réparations et œuvrer à un changement de pratique.
- **Des campagnes de sensibilisation contre les discours haineux, la xénophobie ou l'islamophobie, et stratégies antiracistes.** Elles façonnent le récit sur la migration et par conséquent influencent les processus de socialisation. Elles font également ressortir l'engagement des parties prenantes à l'égard de ces questions.

- La création de **chartes de droits de l'homme locales** qui cataloguent les droits disponibles pour tous les résidents.
- Il est nécessaire de s'adapter aux différents profils des migrants résidents. **L'intersectionnalité des vulnérabilités** doit être prise en compte.

### L'APPRENTISSAGE ISSU DU MOUVEMENT DES VILLES DES DROITS DE L'HOMME

Le mouvement des villes des droits de l'homme a joué un rôle déterminant dans l'avancement de la notion de promotion et de protection des droits de l'homme au niveau local. Par conséquent, il a jeté les bases d'une politique de développement plus ambitieuse de la notion de citoyenneté urbaine.

En effet, la vision de ville des droits de l'homme souligne le droit et la responsabilité des gouvernements locaux d'aborder non seulement les questions liées aux droits de l'homme dans leurs propres territoires (telles que la privation des droits des résidents migrants), mais propose aussi un cadre transformateur et une vision politique pour aborder ces questions en s'attaquant à leurs causes premières, généralement associées à des inégalités et des exclusions tenaces (ce qui permet de faire un lien avec de nouvelles réalités telles que celle de la citoyenneté urbaine.)

La vision des droits de l'homme est inscrite dans des documents internationaux tels que la Charte-Agenda mondiale pour les droits de l'homme dans la ville (2011) ou les Principes directeurs de Gwangju pour une ville des droits de l'homme (2014), mais aussi dans des déclarations et documents politiques locaux tels que la Déclaration de Vienne sur la ville des droits de l'homme (2015), la Charte de Mexico pour le droit à la ville (2010) ou le Guide méthodologique de Barcelone sur les villes des droits de l'homme (2019).

À l'heure actuelle des centaines de gouvernements locaux de par le monde se déclarent comme étant des villes des droits de l'homme et collaborent en tant que mouvement afin de contribuer aux discussions mondiales sur les droits de l'homme, tout en relevant par exemple les priorités locales telles que le besoin d'aborder les crises dues à l'inégalité, la montée du racisme ou la financiarisation du logement.



### SOUSSE, UNE « VILLE SOLIDAIRE AVEC LES MIGRANTS, LES RÉFUGIÉS ET LES CHERCHEURS D'ASILE »

En tant que membre du projet MC2CM, la municipalité de Sousse a renforcé ses actions visant à promouvoir l'inclusion des migrants au niveau local. L'approche de Sousse pour aborder la migration et assurer l'intégration des migrants dans la ville est caractérisée par l'implication de différents acteurs, notamment les associations de migrants et d'autres OSC. Voici quelques actions menées par la municipalité dans le cadre du principe général de création d'une « ville solidaire » :

- Des campagnes de sensibilisation,
- La mise en œuvre d'une charte pour la défense des droits des migrants signée par tous les organismes publics, les ONG et les partenaires comme l'OIM,
- Des programmes de renforcement des capacités tels que des sessions de sensibilisation après avoir effectué des sessions de travail avec l'OIM et Terre d'Asile au profit des migrants et des fonctionnaires.

Dans le cadre du projet MC2CM, Sousse a mis en œuvre un programme d'appui complet en synergie avec diverses parties prenantes de la région, avec pour objectif de coordonner les efforts à travers des comités ad hoc locaux visant à protéger les communautés vulnérables et à faciliter l'accès des migrants aux services dans le contexte de pandémie du COVID-19. Pour ce faire, une étude détaillée a été menée pour identifier les défis spécifiques et les besoins des groupes relatifs à l'accès à l'information, aux services de base et à l'impact de la crise, ce qui a servi plus tard à planifier et à privilégier la distribution de produits alimentaires et non alimentaires. Ce plan de réponse à l'issue de la coopération a servi entre 1 500 et 1 700 migrants, réfugiés et chercheurs d'asile depuis la résurgence de la pandémie.

## Covid 19 : Solidarité au-delà



## 5. Assurer l'accès à l'information pour tous

Étant donné que l'inclusion est un processus bidirectionnel, c.-à-d. **de la municipalité en direction des personnes et des personnes en direction des municipalités**, l'accès à l'information est également un des sujets et des défis clés pour faciliter l'inclusion. D'une part, les migrants et en particulier les nouveaux arrivants n'ont pas toujours accès à l'information nécessaire pour s'adapter ou pour avoir accès à leurs communautés d'accueil et leurs services, parfois en raison de la **barrière linguistique et de la vulnérabilité particulière** de certains groupes de migrants. D'autre part, les municipalités manquent souvent d'informations ventilées et à jour sur leurs migrants, réfugiés et populations déplacées. En outre, les travailleurs du secteur public n'ont pas toujours accès à l'information appropriée et en temps voulu sur la diversité et la mobilité humaine, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'efficacité de l'accès à un ensemble de services. En effet, la question de l'information est valable dans les deux sens : les villes ont besoin d'outils leur permettant de connaître les profils, et par conséquent les besoins de migrants, pour ensuite élaborer des politiques cohérentes. En retour, les migrants doivent connaître les opportunités et les services offerts par la municipalité. L'accès à l'information dans les deux sens est une condition essentielle pour rendre la citoyenneté inclusive et l'hospitalité efficace.

27

Les villes tendent à démontrer combien il est important de **comprendre le territoire, ses atouts et ses faiblesses**, de même que la répartition des migrants et des populations déplacées qu'il abrite. Le manque d'information et de sensibilisation auprès des administrations publiques peuvent avoir une influence négative sur l'efficacité de l'accès aux services. De plus, afin de soutenir les efforts des municipalités, MC2CM a développé une méthodologie qui aide les villes à identifier leur [Profil de migration](#) afin de comprendre leur **modèle de migration local** et d'identifier ensuite les besoins des migrants.

Parmi les mesures pouvant être adoptées dans ce domaine, figurent les suivantes :

- **L'organisation d'ateliers sociolinguistiques** pour contribuer à apprendre la langue et à accéder à l'information et aux documents administratifs.
- **Les initiatives de cartographie** permettant de mieux connaître la population migrante et sa répartition sur le territoire.
- **La collaboration avec les OSC**, qui tendent à maintenir des liens forts avec les migrants sur le terrain et ont souvent accès à des informations et des données plus détaillées que les autorités locales.
- **Renforcer le rôle de la cyber-gouvernance** comme outil susceptible d'être utile lors de la collecte d'informations et de données sur la population migrante.
- **Créer des plateformes municipales faciles d'utilisation et conviviales** à travers lesquelles les migrants peuvent avoir accès aux services, à l'information et faire des demandes.

## CARTOGRAPHIER LA POPULATION MIGRANTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

La Seine-Saint-Denis fait partie des départements les plus pauvres de France. C'est un territoire métropolitain, également caractérisé par sa jeunesse et la proportion élevée de résidents migrants qui s'y trouvent. Afin d'encourager l'inclusivité, son conseil départemental a réalisé une étude et une cartographie de la population de migrants de son territoire, permettant une meilleure compréhension des catégories socio-professionnelles de la population de migrants, sa répartition sur le territoire, sa répartition par sexe, etc.

L'étude sur la population d'immigrés en Seine-Saint-Denis a rendu possible la déconstruction des préjugés sur la migration en démontrant que la migration résulte de plusieurs facteurs : familiaux, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, etc.

En outre, elle a fourni à la municipalité des informations très précieuses, car elle a montré l'évolution des caractéristiques de la population immigrée, telles que la féminisation, le vieillissement, la mobilité géographique et les nouvelles origines des populations immigrées, des éléments tous très pertinents qu'il convient de prendre en compte lors de l'élaboration des politiques futures.



Exposition en Seine-Saint-Denis visant à déconstruire les préjugés sur la migration  
(Source: [Seine Saint Denis Le Magazine](#))

## 6. Mettre en évidence l'atout de la diversité que la migration apporte à la communauté d'accueil

Certes la migration a été historiquement l'un des **principaux facteurs de croissance urbaine**, mais elle peut facilement se transformer en obstacle pour la cohésion sociale, surtout si elle est forcée, non régulée ou subite, vers un territoire concentré. En outre, des problèmes peuvent apparaître lorsque la désinformation brouille et instrumentalise le sujet - trop souvent à des fins politiques - et lorsque les villes n'ont pas les capacités - voire la volonté - d'aborder et de tirer parti de la migration et

de favoriser l'inclusion. Afin de surmonter cette situation, les municipalités **doivent désamorcer activement la mésinformation et reconnaître l'atout de la migration en termes de diversité.**

Pour commencer, il est essentiel de promouvoir une conception de la migration comme une source de richesse et d'opportunités afin de modifier le discours sur la migration et la citoyenneté. **Changer le récit sur la citoyenneté** et reconnaître chaque résident comme un citoyen actif peut aider les gouvernements à **dépasser une posture d'accueil** pour adopter une **planification** et des politiques plus **stratégiques** qui tirent parti de la diversité offerte par la migration. **L'atout de la diversité** est l'idée que la diversité culturelle apporte des **avantages compétitifs** aux sociétés d'accueil, tant au niveau de leur **tissu économique, socioculturel que politique**. **Tirer parti** de l'atout de la migration en termes de diversité consiste à considérer la **diversité** et **l'interculturalité** comme des **opportunités pour les villes** qui doivent être promues et prises en compte dans les processus de prise de décision et la vision des affaires en général.

Concernant le tissu économique, la diversité culturelle et sociale fournit un **ensemble différent de connaissances, de compétences, d'idées, de services et d'aptitudes**, qui ont un impact positif sur la **croissance locale** et créent des **cadres favorables à l'innovation**. En effet, un **plus grand réservoir de compétences spécialisées et d'expériences** crée des **synergies organisationnelles**, alors que la diversité en termes de normes, de coutumes et d'éthique de la société alimente la diffusion de nouvelles idées, l'innovation et par conséquent, permet la production d'une plus grande variété de biens et services. Par ailleurs, la migration et la diversité culturelle favorisent au bout du compte **l'ouverture** et la **tolérance**, qui créent des environnements très propices aussi bien sur le marché du travail qu'à l'échelle sociale.

En plus de cela, remarquer l'avantage culturel et la richesse de la diversité culturelle semble plutôt redondant, pourtant, les pratiques interculturelles stimulent le dynamisme culturel local et la vie civique, tandis que l'interculturalité est un chemin vers la **reconnaissance**.

Voici entre autres certaines mesures pouvant être adoptées dans ce domaine :

- Accroître la reconnaissance des **aptitudes, connaissances et compétences** des migrants. Relativement à la pandémie de Covid-19, tirer parti des qualifications et du savoir-faire essentiels que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile pourraient mettre à profit afin de contribuer à la réponse aux crises et aux efforts de reprise. De plus amples informations sur la question sont disponibles dans une [étude politique récente intitulée \*Going the \(Social\) Distance\*](#) réalisée par le projet MC2CM.
  - Créer des **campagnes de sensibilisation** présentant les **avantages** de la mise en œuvre des pratiques de gestion de la diversité.
  - **Soutenir l'implication civique et politique des migrants**, comme mentionné plus haut, par la reconnaissance de l'impact positif de leur participation à la création de sociétés cohésives.
-

- **Promouvoir les activités interculturelles** (sport, musique, art, événements culinaires, etc.) dans le but de donner une visibilité aux migrants ainsi qu'à leurs cultures et traditions. Céder des espaces publics pour ces événements.
- **Démanteler les stéréotypes et la mésinformation sur la migration** à travers des campagnes de sensibilisation. Donner des opportunités aux migrants et aux réfugiés de parler de leurs histoires par des moyens créatifs, qui peuvent ensuite être présentés lors d'expositions ou d'activités pédagogiques, afin de mettre un visage sur la question souvent déshumanisée de la migration.
- **Organiser une remise de prix pour honorer les entreprises locales engagées pour la dignité et les droits** de leur personnel, qui soutiennent également les activités de la ville contre le racisme. Il s'agit également d'un moyen d'**atteindre le secteur privé** et de l'impliquer dans les affaires sociales, car il a également un rôle significatif à jouer.
- Capitaliser sur les compétences, la culture et la maîtrise de la langue des migrants pour promouvoir **les échanges**, les cours et les ateliers de **formation entre pairs**.



## DÉFIS ET OBSTACLES

La discussion qui suit aborde les défis et obstacles liés à la mise en œuvre des mesures présentées dans la section précédente visant à favoriser la citoyenneté locale inclusive. Parmi ceux-ci figurent

### Les capacités, les compétences et les juridictions

- Parler de citoyenneté revient en fin de compte à parler d'une question qui a **traditionnellement été réservée à la sphère nationale**. Il s'agit d'une question sensible et politique et par conséquent, les autorités locales et nationales n'ont pas toujours des objectifs communs. La capacité d'action des gouvernements locaux est ainsi limitée par le cadre légal national et il est possible que les municipalités se retrouvent en train de réaliser des activités en dehors de leurs limites légales.
- L'on observe souvent un **manque de ressources, de compétences et de capacités** au niveau local et les villes ont du mal à se conformer aux politiques de cohésion sociale et d'intégration, tout particulièrement lorsque celles-ci sont limitées.

31 |

### Les élans politiques

- L'interaction entre les politiques et les médias locaux et nationaux, tout comme les pressions électorales, peuvent créer des tensions à l'égard des décisions locales et **encourager les gains à court terme**, au détriment de stratégies à plus long terme, dont l'inclusion politique en est une.

### Données et coordination

- Les municipalités ont besoin de données sur la migration au niveau local, car le manque d'information et de sensibilisation au sein des administrations publiques peut avoir un effet négatif sur l'accès aux services. **Les exercices de cartographie** sont utiles dans la compréhension du territoire, ses atouts et ses lacunes, et il s'agit d'une condition essentielle pour rendre la citoyenneté inclusive et l'hospitalité efficace.
  - Les estimations des données sur les migrants en situation d'irrégularité sont difficiles à produire, en raison de la situation d'irrégularité en elle-même.
  - **La coordination entre les municipalités et les organisations de la société civile** (OSC) est l'un des principaux défis. Il est crucial d'avoir une cartographie complète pour identifier les acteurs des OSC aussi bien que leurs objectifs, champs d'action, et éventuellement leurs agendas (politiques). Par la suite, les municipalités pourront mener le processus de coordination.
-

- **L'instauration d'un climat de confiance** entre les institutions, avec les OSC et les habitants, y compris les migrants, est une étape nécessaire pour assurer des mécanismes de coordination efficaces et cela nécessite des efforts sur le long terme.
- La mise en œuvre de mécanismes spécifiques et des modèles de soutien pour **éliminer les barrières administratives**, fondée sur une approche inclusive et non-discriminatoire, est également essentielle.

## L'hétérogénéité

La migration est loin d'être un phénomène homogène. Alors que **son hétérogénéité se déploie à plusieurs niveaux**, différentes solutions doivent être trouvées pour divers contextes :

- **Des profils de migrants variés** : nous avons tendance à homogénéiser les gens en leur donnant l'étiquette de « migrants », mais il existe une diversité importante dans les profils, les besoins et par conséquent les solutions qui doivent être apportées au niveau local. Par ailleurs, **l'intersectionnalité des vulnérabilités et des formes de discriminations** doit être prise en compte dans la conception des politiques.
- Au niveau municipal, **les villes font face à des types de migrations et de défis différents et aux défis qui y sont liés**, elles sont limitées par des **contextes et cadres juridiques nationaux différents**, et disposent de **plus ou moins de ressources et de compétences**. Par exemple, les besoins des gouvernements locaux tels que Lampedusa, où les migrants vivent temporairement dans la ville et sont rapidement redirigés ailleurs, sont différents de ceux où les migrants s'installent. Ceci présente des approches à court terme (gérer les arrivées) par rapport à des approches à long terme (favoriser l'inclusion dans les sociétés d'accueil), car la nécessité ou la capacité d'agir en termes d'inclusion, diffère certainement d'une ville à l'autre.

## Les discours xénophobes

- Les idéologies et les stéréotypes xénophobes **réorientent et influencent les débats publics** autour de la citoyenneté, répandent la désinformation et les fausses nouvelles et **instrumentalisent les frustrations et les peurs des personnes**, souvent à des fins électorales. Les perceptions publiques erronées et non fondées **empêchent les villes de faire face à la migration et d'en tirer parti**. Ainsi, les idées et les attitudes anti-immigrés et anti-diversité créent des tensions et constituent une menace à la cohésion sociale, et si elles ne sont pas prises en compte, elles s'aggravent et ont un impact négatif sur les communautés locales et leur processus d'intégration. **Démystifier ces préjugés et changer le discours sur la migration et la citoyenneté est une première étape obligatoire pour atteindre la cohésion sociale.**

- Qu'ils soient associés ou non à un discours xénophobe, plusieurs citoyens pointent souvent la **pression supplémentaire à laquelle font face les services publics** en raison du nombre croissant d'habitants. Prendre **en compte les perceptions des personnes** est nécessaire non seulement pour **agir de manière cohérente** (ne pas se tromper sur l'origine du problème, ici le manque de ressources, et éviter de désigner des boucs émissaires) mais aussi pour assurer une société plus cohésive.

### La réalité post-Covid-19

Tout au long de 2020 et 2021, le Covid-19 a affecté plusieurs dimensions de la vie dans la ville. À cet égard, bien que les conclusions et les apprentissages clés présentés tout au long de ce rapport d'apprentissage thématique restent valides, une série d'observations découlant de ce contexte, et qui peuvent continuer à être pertinentes ultérieurement, doivent être faites. Voici quelques défis suscités par la pandémie :

- La situation de pandémie a rendu les **ressources pour les politiques d'inclusion plus rares et précaires** pour les municipalités, car les ressources publiques doivent être réparties entre des **priorités de plus en plus concurrentes et changeantes**.
- Les migrants vulnérables ont fait face à de graves problèmes lors de l'apparition du virus. L'accès limité aux services de santé ou à des conditions de logement adéquates les ont parfois empêché de se protéger ou de pratiquer la distanciation sociale dans un environnement sûr et sain.
- La pandémie peut conduire à une peur accrue de l'autre, et les migrants peuvent être perçus comme une menace potentielle à la santé publique et une des raisons pour lesquelles les services de santé sont trop sollicités. Les municipalités doivent être conscientes de ce risque et au besoin, travailler sur des initiatives telles que **des campagnes de sensibilisation qui contribuent positivement à créer la confiance et la cohésion**.
- Les migrants doivent être inclus dans la **phase de rétablissement** de la pandémie afin d'assurer des communautés inclusives, et pour ce faire, ils doivent être inclus dans les processus de planification locale. La prospérité doit être rétablie à travers la solidarité et l'inclusion afin d'être légitime et durable à long terme.



| Les nouvelles réalités du Covid (Source : CGLU)

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce rapport d'apprentissage thématique, suite à l'événement d'apprentissage avec des pairs MC2CM organisé virtuellement par Grenoble en mars 2021, avait pour objectif de résumer les données sur l'importance de promouvoir une notion inclusive de la citoyenneté au niveau local comme un moyen de garantir le droit à la ville pour chacun de ses résidents, peu importe son statut juridique, dans le but ultime d'améliorer les contextes d'inclusion et de cohésion urbaine. Cette section finale met en évidence certains aspects qui peuvent inspirer les gouvernements locaux dans la région lorsqu'ils prennent des mesures dans ce domaine.

- **Fournir les services indépendamment du statut juridique**  
Dans l'ensemble, la citoyenneté locale épouse une philosophie qui **accorde l'accès aux droits sur la base de la résidence** et encourage l'inclusion de tous les habitants de la ville, indépendamment de leur statut juridique. Des exemples de cas concrets comme celui du « Padró » de Barcelone (enregistrement local des résidents de la ville) démontrent comment les municipalités peuvent trouver **des moyens innovants par lesquels garantir l'accès aux services de la ville aux migrants et aux populations déplacées dans le cadre légal national**. La capacité d'accéder aux services de la ville (tels que l'éducation, la santé, le logement, la culture, l'emploi) et d'interagir avec ses administrations promeut le droit d'habiter la ville, le droit à la ville en lui-même et renforce par conséquent l'intégration de la population de migrants à long terme.
- **Initier des processus de participation démocratique**  
Comme il a été souligné, les processus de participation démocratique jouent un rôle clé dans le **développement d'une appartenance factuelle et d'un sentiment d'appartenance des résidents à une communauté urbaine**, étant donné qu'ils permettent la création d'une **vision commune de la ville** et contribuent en fin de compte à établir **des sociétés plus cohésives sur le plan social**. Les activités consacrées à la promotion des pratiques gouvernementales ouvertes et transparentes, par exemple les **budgets participatifs**, les **consultations publiques**, ou les **assemblées de citoyens**, sont quelques initiatives adoptées par les municipalités pour promouvoir la participation politique et civique des migrants dans la ville. De plus, les structures de gouvernance participative constituent de manière globale un moyen de garantir le droit à la ville des migrants par leur participation et leur reconnaissance comme **membres à part entière** de la société locale.
- **Considérer le changement structurel au-delà des mesures à court terme**  
Afin d'être efficaces, les efforts visant l'inclusion sociale et la pleine citoyenneté nécessitent **des politiques et des programmes structurels et à long terme**. Cela peut constituer un défi si l'on tient compte du rythme des élections politiques ou même de la situation d'urgence de la pandémie, durant laquelle plusieurs

municipalités ont fait face à **des rapides changements de priorités et des ressources limitées** attribuées aux politiques liées à l'inclusion. La promotion de l'inclusion est une question de long terme, tout comme les résultats des politiques mises en œuvre dans ce domaine (il est donc nécessaire de faire preuve de patience lorsqu'il s'agit d'en récolter les fruits.) Si les actions et les activités à court terme peuvent être positives pour mettre en valeur le changement et l'innovation, il est important de se préoccuper de l'héritage durable et d'accorder la priorité aux initiatives à long terme et durables.

- **La collaboration avec les différentes parties prenantes comme condition nécessaire pour des politiques réussies**

#### **La collaboration verticale**

- > **Se conformer aux agendas mondiaux et favoriser la collaboration internationale** : La notion de citoyenneté locale inclusive fait appel de manière intrinsèque aux principes universalistes et pour cette raison, ses hypothèses et objectifs généraux répondent non seulement mais contribuent aussi aux engagements internationaux, inscrits dans les agendas internationaux tels que le Nouveau programme pour les villes, le Pacte mondiale sur les migrations ou les ODD entre autres. Les villes doivent être en mesure de rendre cette recommandation explicite à travers des documents politiques, des cadres locaux de responsabilité et d'évaluation, ou la présentation des examens volontaires des ODD au niveau local par exemple.
- > **La coordination avec les gouvernements nationaux et régionaux** : Les efforts coordonnés entre les autorités nationales, régionales et locales sont nécessaires pour limiter les effets négatifs des capacités, des compétences et des ressources déjà restreintes au niveau local. Lorsque cela est possible, de bons canaux de communication peuvent mener à des conversations sur d'autres mécanismes de décentralisation.

#### **La collaboration horizontale**

- > **Apprentissage avec des pairs de la ville** : Étant donné que les défis locaux sont souvent partagés, bien que les expériences ne soient pas les mêmes, il existe un potentiel important pour favoriser la collaboration, le partage d'informations, le réseautage, les apprentissages et les échanges de pratiques avec des pairs impliquant les gouvernements municipaux.
- > **La coopération avec les OSC et les différents acteurs locaux** : La coopération et la collaboration entre toutes les parties prenantes, notamment avec les OSC, les associations de migrants, les différents départements de gouvernements locaux, ou le secteur privé, est nécessaire afin de garantir le droit des migrants à la ville et par conséquent des politiques publiques d'inclusion cohérentes et à long terme. Les OSC en particulier jouent un rôle clé dans l'instauration d'un climat de confiance et le développement des connaissances, ainsi que dans le fait de rapprocher les autorités des personnes vivant dans la ville.

- **Changer le récit sur la citoyenneté et la migration et tirer parti des atouts de la diversité qu'elle offre**

En tant qu'espaces intrinsèquement diversifiés, les villes peuvent tirer parti de leur diversité culturelle locale pour aborder la migration et l'inclusion. Les municipalités ont le potentiel d'améliorer le rôle de la **diversité culturelle comme atout qui apporte des avantages compétitifs pour les villes, tant sur le plan économique que social et politique**. Tirer profit de l'atout de la migration en termes de diversité consiste à considérer la diversité et l'interculturalité comme des opportunités pour les villes qui doivent être promues et prises en compte dans les processus de prise de décision et la vision des affaires en général.

Dès lors, les villes doivent être en mesure de créer une ouverture pour **accueillir les populations migrantes et leur donner accès aux services publics**, tout en **les prenant en compte dans les interventions de planification urbaine**. Les migrants nouvellement arrivés, la diaspora ainsi que les rapatriés sont **essentiels au développement socio-économique des villes de destination et d'origine**, car ils apportent avec eux des talents, des compétences et un capital humain et culturel indispensable. En effet, **une analyse et une compréhension en profondeur de la migration comme facteur de croissance et de développement urbain**, ainsi qu'un **leadership politique**, la **promotion d'une citoyenneté active et de rencontres interculturelles**, et l'encouragement de **nouveaux récits et de nouvelles opportunités fondés sur la diversité**, devraient prévaloir, tous ces éléments s'inscrivant, une fois encore, dans le cadre d'efforts à long terme, qui servent à leur tour la recherche d'un terrain d'entente et d'une **identité partagée**.

- **L'accès à l'information est indispensable**

La question de **l'information réciproque** : les villes doivent disposer d'outils leur permettant de connaître le profil des migrants et les migrants doivent connaître les opportunités et services offerts par la municipalité.

Cette question est étroitement liée à la **réduction des barrières administratives et bureaucratiques**. La création d'une interface administrative unique et unifiée qui sert de passerelle facilement identifiable pour les migrants serait optimale. Les **plateformes de cyber-gouvernements** avec pour objectif général de favoriser des **institutions ouvertes et démocratiques** peuvent jouer un rôle important pour garantir la **facilité et l'égalité d'accès aux informations et aux services publics**.

Concernant la compréhension du territoire par les municipalités, les **initiatives de cartographie** et les **outils de collecte de données** sont des éléments clés leur permettant d'avoir une compréhension complète de leur territoire, de leur population ainsi que de la distribution démographique, qui sont des étapes nécessaires à la conception de politiques locales cohérentes. Par ailleurs, et pour encourager l'inclusivité et encadrer le récit des villes sur l'inclusion, les municipalités doivent avant tout commencer par **comprendre les données probantes disponibles de l'opinion publique sur la migration et l'inclusion**<sup>9</sup>. Lorsque cela est possible, la source des **discours xénophobes** doit être identifiée et ciblée

<sup>9</sup> Centre sur la migration, la politique et la société (2018), Université d'Oxford, *Building an Inclusive City Narrative [Construire un récit inclusif de la ville]*, Note documentaire.

afin de renverser ses mécanismes de fonctionnement. Les gens voient la migration à travers son impact sur l'endroit où ils vivent : **L'inclusion, ou son opposé, l'exclusion sont des cercles vicieux dans lesquels les perceptions, les politiques et les attitudes s'alimentent mutuellement.**

## REFERENCES

Benjamin Barber, (2013) *Et si les maires gouvernaient le monde ? Décadence des États, grandeur des villes* (Yale University Press).

Centre sur la migration, la politique et la société, COMPAS, (2018). Building an Inclusive City Narrative [Construire un récit inclusif de la ville], note documentaire, Université d'Oxford. Disponible sur : [www.compas.ox.ac.uk/wpcontent/uploads/Building-an-inclusive-city-narrative-briefing-note-final.pdf](http://www.compas.ox.ac.uk/wpcontent/uploads/Building-an-inclusive-city-narrative-briefing-note-final.pdf)

Damelang, A. et Haas, A. (2012). The benefits of migration [Les avantages de la migration], *European Societies*, 14:3, 362-392, DOI:10.1080/14616696.2012.676758. Disponible sur : [https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/14616696.2012.676758?casa\\_token=TmiFQ\\_uiOo0AAAAA:PnfCDurDybl5FmFkKg\\_1mWgxpjnT6W8UDn1Rhwfz5T-6KvMotAhkVwPhc-HLVCYiOITsS8WRMGh](https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/14616696.2012.676758?casa_token=TmiFQ_uiOo0AAAAA:PnfCDurDybl5FmFkKg_1mWgxpjnT6W8UDn1Rhwfz5T-6KvMotAhkVwPhc-HLVCYiOITsS8WRMGh)

Fraser, N. (2003, p.36). Social justice in the age of identity politics: redistribution, recognition and participation [La justice sociale à l'ère des politiques identitaires : redistribution, reconnaissance et participation], dans : N Fraser & A. Honneth (Eds) *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange* [Redistribution ou reconnaissance ? Un échange politico-philosophique] (Londres et New York : Verso).

Harvey, D. (2008). The Right to the City [Le droit à la ville]. *New Left Review* 53. Disponible sur : <https://newleftreview.org/issues/ii53/articles/david-harvey-the-right-to-the-city>

Hoffman, J. (2004). *Citizenship beyond the State* [La citoyenneté au-delà de l'État] (Londres : Sage).

Lefebvre, H. (1968). *Le Droit à la Ville* (Paris : Éditions Anthropos).

MC2CM (2020) : « Les politiques culturelles comme vecteur d'inclusion des migrants. Événement régional d'apprentissage avec des pairs (Casablanca 11-12 décembre 2019). Résumé des discussions ». Malte : ICMPD. Disponible sur :

MC2CM (2019) : « Communication sur la migration : une question de gouvernance locale. The benefits and challenges of promoting a realistic narrative on migration and fostering intercultural dialogue in cities. [Avantages et défis de la promotion d'un récit réaliste sur la migration et de la promotion du dialogue interculturel dans les villes] Événement régional d'apprentissage avec des pairs (Tunis, septembre 2019). Rapport d'apprentissage thématique. » Disponible sur : [https://gfmf.org/files/documents/communication\\_on\\_migration\\_-\\_an\\_issue\\_of\\_local\\_governance.pdf](https://gfmf.org/files/documents/communication_on_migration_-_an_issue_of_local_governance.pdf)

MC2CM (2016) : « Cohésion sociale, dialogue interculturel et inter-religieux à destination des villes accueillant des migrants. Le rôle des gouvernements locaux dans les politiques publiques d'inclusion sociale des migrants. Événement régional d'apprentissage avec des pairs (Lisbonne, juillet 2016). Rapport d'apprentissage thématique disponible sur : [https://www.uclg.org/sites/default/files/20\\_social\\_cohesion\\_and\\_dialogue\\_lisboa\\_june2016.pdf](https://www.uclg.org/sites/default/files/20_social_cohesion_and_dialogue_lisboa_june2016.pdf)

McKinsey & Company (2016). *Inclusive cities are productive cities [Les villes inclusives sont des villes productives]*. Disponible sur : <https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Business%20Functions/Operations/Our%20Insights/Inclusive%20cities%20are%20productive%20cities/Inclusive-cities-are-productive-cities.pdf>

Simonin, A. (2012). *The Cyrus Cylinder [Le cylindre de Cyrus]*. World History Encyclopedia. Disponible sur : <https://www.worldhistory.org/article/166/the-cyrus-cylinder/>

CGLU (2000). *Charte européenne des droits de l'homme dans la Ville* Disponible sur: <https://issuu.com/cisdpdh/docs/europeen-charter-safeguarding-human-rights-city>

ONU-Habitat (2017). *Le Nouveau programme pour les villes* Secrétariat de Habitat III. Disponible sur : <https://habitat3.org/the-new-urban-agenda/>

Nations Unies (2018). *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Disponible sur [https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/73/195](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195)

Nations Unies (2015). *Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable*. Disponible sur : <https://sdgs.un.org/>

Organisation mondiale de la Santé (2017). *Promouvoir la santé des réfugiés et des migrants : Cadre de priorités et de principes directeurs pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants de l'Organisation mondiale de la santé*. Disponible sur : [https://www.who.int/migrants/about/framework\\_refugees-migrants.pdf](https://www.who.int/migrants/about/framework_refugees-migrants.pdf)

